Association des cimetières chrétiens du Québec

Trait d'union

Bulletin d'information et de liaison de l'Association des cimetières chrétiens du Québec

NUMÉRO 29 – 22e ANNÉE – PRINTEMPS 2016

Congrès de l'ACCQ : du 25 au 27 mai à Rimouski

Bienvenue à tous!

C'est dans la région de Rimouski que se déroule, du **mercredi 25 mai au vendredi 27 mai** 2016, le 29e Congrès de l'Association des cimetières chrétiens du Québec (ACCQ). Les organisateurs ont choisi le thème suivant : « ***Contre vents et marées : Cap sur la réussite*** ».

« Nous voulons bien sûr faire vivre aux participants une expérience à saveur maritime avec une croisière sur le fleuve, précise l'un des responsables du Congrès, M. **Raymond Dubé**, président des Jardins commémoratifs Saint-Germain-de-Rimouski. Mais aussi, l'orientation que nous allons donner aux activités de formation vise à mieux comprendre les facteurs de réussite. »

D'ailleurs, M. **Donald Thompson** prononcera le mercredi après-midi la conférence d'ouverture, axée justement sur la réussite. Actuellement prêtre dans les trois paroisses de Magog, l'abbé Thompson compte aussi des expériences comme animateur de pastorale dans des écoles secondaires et comme aumônier de prison. De plus, il est le fondateur du train touristique Orford Express, dans lequel se déroule la populaire émission *On prend toujours un train pour la vie*, avec l'animateur Josélito Michaud. Orateur réputé, M. Thompson nous livrera quelques ingrédients qui favorisent la réussite.

Donald Thompson

Le jeudi matin, c'est un conférencier de prestige dans le domaine du marketing qui animera un grand forum de discussion. M. **Luc Dupont** est professeur en communication à l'Université d'Ottawa et directeur du Laboratoire de recherche en marketing Cossette. Spécialiste des questions touchant la publicité et l'internet, il est l'auteur de cinq ouvrages sur le marketing et la communication. En 2014, il a remporté un prix d'excellence en enseignement de l'Université d'Ottawa. Sa conférence s'intitule « **Cinq éléments clés d'un marketing gagnant** ». Grâce à des exemples concrets, son exposé vous permettra peut-être d'éviter certaines erreurs coûteuses...

Luc Dupont

Un grand rendez-vous annuel

Le congrès s'adresse aux responsables de cimetière, marguilliers, administrateurs, employés et bénévoles désirant assurer la pérennité de nos cimetières et mausolées. Il permet d'échanger sur divers sujets, d'obtenir de la formation spécialisée en assistant aux conférences, de visiter les kiosques des exposants, et aussi d'assister à l'assemblée générale annuelle.

Lors du congrès, des ateliers seront animés par Mme **Catherine Gélinas**, M. **Alexander Reford**, Me **Johanne Leroux**, M. **Roger Gagnon**, Mme **Joyce Rochon**, Mme **Élise Briand**, M. **Donald Thompson**, Me **Bryan O'Gallagher** et Mme **Stephanie Greer**.

« Nous attendons environ 200 personnes : congressistes, conférenciers et exposants », prévoit **M. Gino Cloutier**, directeur général des Jardins commémoratifs et membre du comité organisateur. « C'est important de mettre en valeur nos organisations autant sur les plans environnemental, éducatif, patrimonial que généalogique. »

Le Congrès sera toujours l'occasion de rencontrer des gens et de partager les bonnes idées. Tous les documents nécessaires à votre inscription ont été inclus à cet envoi.

Suite en page 2

29E CONGRÈS DE L'ACCQ

Au Centre de congrès de Rimouski

Contre vents et marées : Cap sur la réussite

PROGRAMME DES CONGRESSISTES

Mercredi 25 mai

De **10 h à 15 h** : Inscription.

À 15 h : Conférence de l'abbé **Donald Thompson** sur la réussite.

À 16 h 30 : Célébration à la Chapelle du Mausolée de Rimouski.

17 h 30 : Cocktail dînatoire.

18 h 30 : Départ pour la Croisière autour des îles du Bic.

Jeudi 26 mai

À 9 h : Forum de discussion animé par M. **Luc Dupont**, conseiller en marketing : **Cinq éléments clés d'un marketing gagnant**.

À 9 h 30 : Travail en ateliers (ateliers A - B - C).

À 11 h : Activité plénière animée par M. **Luc Dupont**.

À 13 h 30, choix de quatre ateliers, qui seront repris à 15 h 30 :

ATELIER D
Comment valoriser nos lieux de commémoration ?
Animatrice : Mme **Catherine Gélinas**, de la Société rimouskoise du patrimoine.

ATELIER E
Un cimetière, c'est aussi un jardin.
Animateur : M. **Alexander Reford**, directeur des Jardins de Métis.

ATELIER F
La gestion de cimetières : un cadre légal de référence.
Animatrice : Me **Johanne Leroux**, notaire.

ATELIER G
Comment développer une offre de services intégrés : un exemple de réussite.
Animateur : M. **Roger Gagnon**, directeur général des Jardins du Souvenir, Gatineau.

18 h 15 : Cocktail.

19 h : **Banquet** avec animation musicale suivi d'une soirée dansante.

Vendredi 27 mai

À 7 h 45 : **Déjeuner-causerie** avec Mme **Joyce Rochon**, CMC.

À 9 h 15, choix de deux ateliers :

ATELIER H
Les célébrations commémoratives d'envergure.
Animateurs : Mme **Élise Briand**, gérante du Cimetière et Complexe funéraire Belvédère, M. l'abbé **Donald Thompson**, curé à Magog, et Mme **Stephanie Greer**, responsable des ressources humaines, Cimetière Mont-Royal.

ATELIER I
Comment procéder à la fusion de cimetières ?
Animateur : Me **Bryan O'Gallagher**, avocat.

À 10 h 45 : **Assemblée générale annuelle** de l'ACCQ, sous la présidence de Mme **Monique Morin**. Discussion sur l'Institut du patrimoine funéraire du Québec.

PROGRAMME DES ACCOMPAGNATEURS

Jeudi 26 mai

9 h 15 : Départ de l'Hôtel Rimouski pour une journée d'enrichissement aux plans personnel et culturel.

9 h 30 : Arrivée au Mausolée Saint-Germain, salle de réception 1 pour une démonstration interactive de confiseries offerte par la Maison Croque-Érable.

12 h : Dîner au restaurant Le Sang Royal.

13 h 30 : Départ pour le Site historique maritime de Pointe-au-Père : visite du Musée de la mer, présentation du film L'Empress of Ireland ***en 3D*** et visite du sous-marin Onondaga.

16 h : Retour à l'Hôtel Rimouski.

Vendredi 27 mai

Journée libre.

Rimouski

Capitale du Bas-Saint-Laurent, Rimouski est une ville de 50 000 habitants, située sur la rive sud du Saint-Laurent, à 300 kilomètres de Québec. Le **Centre de congrès** se trouve en plein centre-ville, à proximité du fleuve.

La ville offre une belle variété d'activités pour la culture et les loisirs. Nos suggestions ? Pour ceux qui aiment l'histoire et la culture : le Site historique maritime de Pointe-au-Père, le Musée régional ainsi que la maison Lamontagne. Pour les amateurs de beaux lieux naturels : le parc du Bic et les chutes des Portes de l'enfer.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Pour la conservation des biens patrimoniaux

par Monique Morin, présidente de l'ACCQ

Partout au Québec, certaines églises doivent se résoudre à clore définitivement leurs portes. Les coûts d'entretien et de rénovations deviennent trop élevés. Avec la fermeture de ces lieux de culte, c'est tout un patrimoine religieux qui risque ainsi d'être égaré : croix, tableaux, monuments, vitraux, etc.

En tant que responsables de mausolées et de cimetières, nous avons une occasion à saisir pour ne pas que les plus majestueux de ces biens religieux disparaissent pour l'éternité. Nous avons une opportunité de mettre en valeur certains éléments précieux de notre patrimoine. Non seulement certains objets pourront ainsi être sauvegardés et visibles, mais ceux-ci ajoutent un embellissement révélateur pour les lieux qui sont gérés par nos organisations.

Par exemple, au cimetière Mont-Marie de Lévis, nous avons réussi à récupérer et à restaurer certains objets monumentaux qui risquaient d'être abandonnés à la suite de la fermeture de l'église de la paroisse de Bienville. En 2009, cette église a été transformée en logements de copropriété.

Après entente avec la paroisse Saint-Joseph-de-Lévis, nous avons donc récupéré et rénové trois croix de grande taille qui rayonnaient autrefois sur le clocher et les clochetons de l'église. La plus grande des croix a été installée au-dessus du mausolée-columbarium de Lévis; éclairée avec des ampoules DEL de couleur verte, elle est devenue un point de repère dans le secteur. La seconde a été incorporée, sur un nouveau lot du cimetière, dans un monument dédié aux religieuses de Jésus-Marie. La troisième sera positionnée sur le columbarium de Pintendre, au printemps 2016.

À l'intérieur du mausolée-columbarium Mont-Marie, nous avons posé dans une niche murale un tabernacle qui enjolivait autrefois l'église de Bienville. C'est devenu un élément architectural remarquable.

Pareillement, au columbarium Sacré-Cœur de Lévis, une statue du Sacré-Cœur datant de 1943 a été restaurée et elle ajoute maintenant à ces lieux une prestance, une œuvre patrimoniale de qualité.

Autre exemple : lors la vente du couvent des religieuses du Précieux-Sang, le nouveau propriétaire a donné au cimetière Saint-David de Lévis un calvaire représentant la scène du Christ en croix.

Je vous invite donc à être attentifs à ces occasions d'embellir nos mausolées et nos cimetières, tout en participant au maintien de notre patrimoine religieux.

Je termine en vous invitant cordialement à assister au prochain congrès de notre association, du 25 au 27 mai 2016 à Rimouski. C'est une occasion en or pour se rencontrer et pour apprendre une foule de choses utiles et nécessaires à notre travail professionnel. Vous trouverez plus d'informations sur le programme avec ce journal. À bientôt. Au plaisir de vous rencontrer.

Ce monument, installé sur le lot des Sœurs de Jésus-Marie de Lauzon, a permis de récupérer l'une des trois croix provenant du démantèlement de l'église Saint-Antoine-de-Bienville (Lévis).

Cette statue du Sacré-Cœur provient de la désacralisation de l'église de-Bienville. Elle avait été donnée par les paroissiens à leur église, en 1943. Elle est maintenant installée au Columbarium Sacré-Cœur de Lévis.

L'ancien tabernacle de Bienville, une fois désacralisé, est devenu une niche pour recevoir des urnes au Mausolée de Lévis.

Le point sur le Patrimoine funéraire du Québec

par Daniel Lapierre
Membre du conseil d'administration de l'ACCQ et responsable du comité sur le Patrimoine funéraire du Québec

Lors du dernier congrès, qui se tenait à Saint-Sauveur en mai 2015, vous m'avez fait confiance en me mandatant pour former un comité ad hoc afin de promouvoir et mettre en valeur le Patrimoine funéraire au Québec.

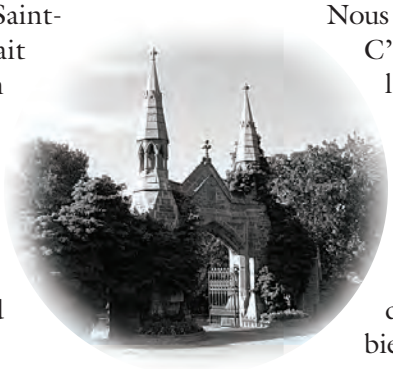

Je me suis entouré de collègues professionnels, dynamiques, très compétents, tous gestionnaires de cimetières : Mme **Élise Briand**, M. **Richard Prenovost**, M. **Yoland Tremblay**, ainsi que M. **Daniel Cyr**.

Voilà déjà un an que nous travaillons sur ce dossier, nous amenant sur d'autres chemins et une perspective différente.

Nous avons eu plusieurs rencontres enrichissantes, constructives et performantes pendant cette année. Nous avons précisé la mission, les objectifs ainsi que les démarches recommandées pour les atteindre. Nous avons également réfléchi sur la structure juridique de ce nouvel organisme et établi un projet de charte.

Lors de notre prochain congrès de l'ACCQ, qui se tiendra du 25 au 27 mai 2016 à Rimouski, nous serons en mesure de vous présenter un rapport bien étoffé de nos activités, accompagné de recommandations afin de concrétiser la mise sur pied de cet organisme.

Nous voulons que cet organisme soit, sur le plan professionnel, le plus représentatif possible. Il devra avoir un logo, un dépliant explicite et un nom accrocheur pour l'ensemble de la population, si l'on considère que nous voulons cibler un public beaucoup plus large. C'est pour cette raison que nous réfléchissons à savoir si le nom « Fondation du Patrimoine funéraire du Québec » reste toujours un incontournable.

Nous avons tous le même dénominateur commun. C'est pour cette raison que nous irons de l'avant dans ce projet qui nous tient réellement à cœur.

Veuillez prendre bonne note que nous aurons une assemblée générale de l'Institut qui se tiendra tout de suite après l'assemblée générale de l'ACCQ, le vendredi en fin d'avant-midi, dans la même salle. Soyez les bienvenus !

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un merveilleux congrès de l'ACCQ à Rimouski.

Réflexion

– Un jour, on va tous mourir.
– Oui, mais tous les jours avant, on ne va pas mourir...

Snoopy

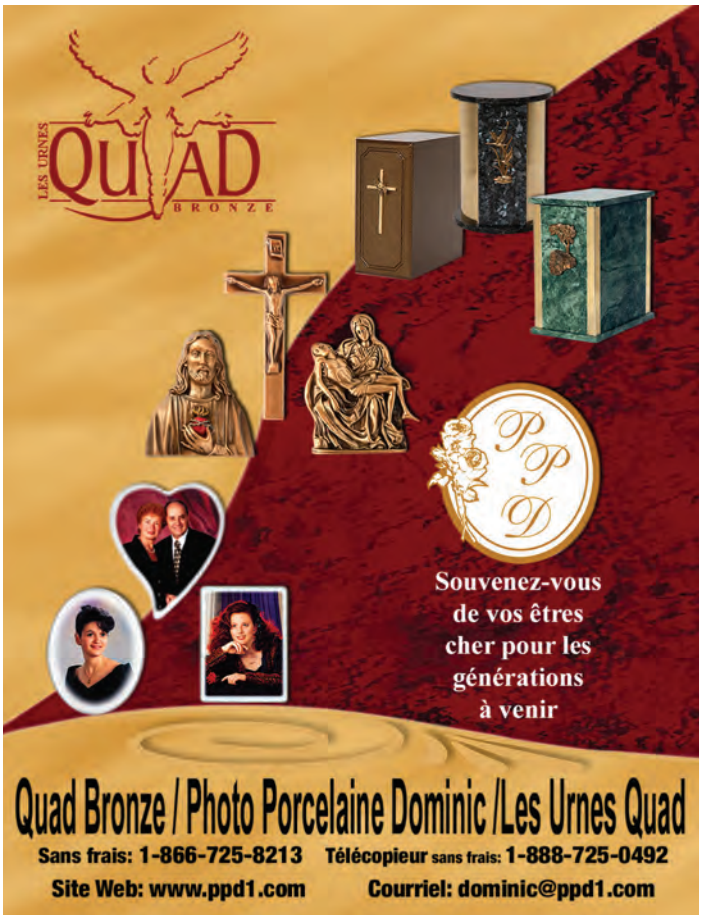

Atelier de formation sur le projet de loi 66

par Élise Briand, responsable de la formation, vice-présidente de l'ACCQ

Nous espérons que vous serez nombreux à assister à notre prochaine formation qui porte sur le projet de loi 66 - **Loi sur les activités funéraires**. Cette loi aura des répercussions importantes sur la gestion de nos cimetières.

Cette formation se tiendra le mardi 12 avril 2016, au Mausolée des Jardins Commémoratifs de la Cathédrale à Saint-Hyacinthe. En avant-midi, Me **Bryan O'Gallagher**, spécialiste en droit immobilier et commercial, et M. **Richard Prenevost**, directeur général du Repos St-François d'Assise, brosseront un tableau général de la situation. En après-midi, Me **O'Gallagher** et M. **Kevin Maurice**, registraire du Repos St-François d'Assise, analyseront ensemble des cas pratiques de situations difficiles rencontrées par les employés de cimetières. Consultez le site internet de l'ACCQ pour information et inscription : accquebec.com

Activité à Senneville

Le 3 novembre dernier, l'ACCQ avait organisé une formation au Cimetière et Complexe funéraire Belvédère, à Senneville. Me **Bryan O'Gallagher** nous a alors renseignés sur la gestion des relations contractuelles et sur la manière de protéger ses droits en tant que gestionnaires de cimetière.

Mme **Myriam Cloutier,** directrice des Programmes du patrimoine au cimetière Mont-Royal, nous a informés sur les méthodes de conservation du patrimoine funéraire, sur le contact avec les familles propriétaires/concessionnaires, sur les options de financement et sur la préservation des monuments ou autres ouvrages funéraires. Enfin, Mme **Manon Cyr** nous a présenté un survol sur le deuil périnatal.

Plus de 35 personnes ont participé à cette journée, en provenance de l'île de Montréal et des environs, des Laurentides, de l'Outaouais, de la Mauricie et de Chaudière-Appalaches. Nous avons aussi eu l'occasion de prendre une marche santé pour visiter le cimetière Belvédère pendant l'heure du lunch. Le soleil était au rendez-vous. Je profite de cette occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont contribué au bon déroulement de cet atelier de formation, notamment Me O'Gallagher, Mme Myriam Cloutier et Mme Manon Cyr.

Les gens que nous aimons ne nous quittent jamais

Voilà pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à la cérémonie qui leur rend un dernier hommage.

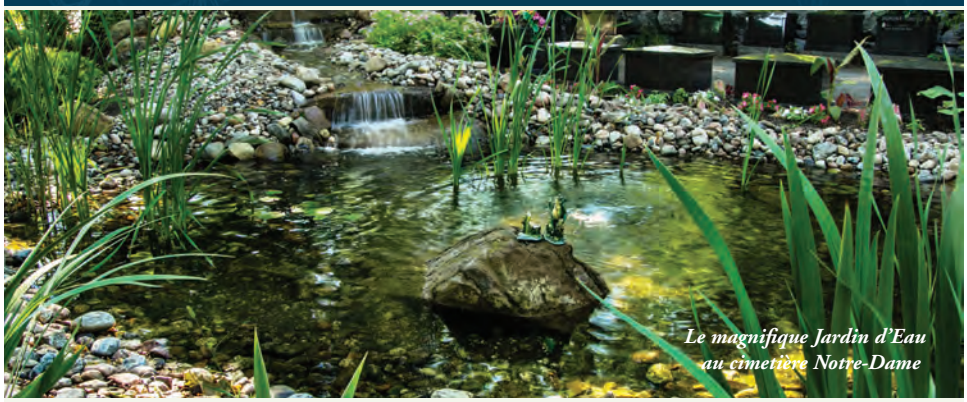

Le magnifique Jardin d'Eau au cimetière Notre-Dame

Nous confier un décès ou vos préarrangements funéraires c'est avoir l'assurance que vos dernières volontés, vos traditions, votre budget ainsi que la date choisie de la cérémonie soient respectés.

Pour un service personnalisé, venez nous rencontrer nous sommes ouverts 7 jours semaines. Pour votre tranquillité d'esprit, le personnel hautement qualifié se déplace même chez-vous.

Une gamme complète de services funéraires et cimetières sous un même toit.

MAISON FUNÉRAIRE

Les Jardins du Souvenir.com

CIMETIÈRES

Rendez-vous en tout temps
Lundi au vendredi : 8 h à 18 h
Samedi et dimanche : 8 h à 16 h

819 778-1515
info@lesjardinsdusouvenir.com
75, boulevard Fournier, Gatineau

MOT DE L'AUMÔNIER DE L'ACCQ

Les chrétiens sont-ils verts ?

par Donald Thompson, prêtre catholique

La protection de l'environnement préoccupe nos sociétés développées et donne des maux de tête à nos dirigeants politiques. Les problèmes et les catastrophes écologiques semblent nous tomber dessus comme les feuilles d'automne sur les gazons jaunis. Les dépotoirs de pneus incendiés menacent l'air et l'eau de substances chimiques infectes. Les grandes industries crachent dans l'atmosphère de quoi acidifier pluies, neiges, lacs et rivières. Les trous dans la couche d'ozone font craindre l'apparition de nouvelles maladies. Même les océans résistent mal au déversement accidentel périodique de cargaisons de pétrole. L'énumération pourrait continuer : il suffit de surveiller un peu l'information quotidienne pour saisir l'ampleur de la tragédie.

Si l'air et l'eau sont embrouillés, le constat général, lui, est donc clair et net : notre planète est en train de suffoquer. Et ce, par la faute du développement sauvage de nos grandes industries polluantes, à cause de nos habitudes égoïstes de gaspillage des meilleures ressources, comme l'eau potable, et aussi, par défaut d'une réelle sensibilité à la nature et à son fragile équilibre. Nous avons inventé les plus belles machines, capables de produire une énergie utile pour remplacer nos bras, nos pieds, nos mains. Les outils électriques, les automobiles, les avions, les moteurs de toutes sortes ont accéléré la production de biens de consommation, leur distribution, leur consommation.

En y regardant de près, les « démons » de la pollution font plutôt bon ménage avec ceux de l'ambition économique et du profit, avec ceux de la consommation égoïste. Il a fallu des lois très dures pour obliger les grosses compagnies à corriger les désastres écologiques qu'elles fabriquaient sciemment, mais qu'elles refusaient de corriger pour ne pas perdre un sou de profit. Il a fallu la menace de pénuries de pétrole pour modifier certaines habitudes frileuses de gaspillage, et des amendes sévères pour combattre la pollution des sols, des cours d'eau, de l'atmosphère. Mais doit-on espérer tout des seules lois pénales ?

On sent bien que le « dossier vert » appelle une réforme en profondeur des mentalités, des manières de voir le rapport que l'humanité doit entretenir avec la nature, avec la matière, avec l'ensemble des êtres qui l'entourent. Le mot « conversion » semble se réaliser de plus en plus dans nos sociétés, surtout chez les jeunes. Des enquêtes récentes démontrent que l'écologie est la première préoccupation des gens, et la protection de l'environnement la première valeur à sauvegarder.

Je continue donc d'espérer que nous soyons les artisans d'un monde plus vert, tout en ne me faisant pas d'illusion! Je suis bien conscient que l'écologie sert également de rampe de lancement de toutes les publicités les plus diverses. Il faut faire « vert » pour que le produit se vende, que ce soit la couche pour bébés, la bière, le shampoing, la moutarde ou même le « junk food » le plus populaire. Ce n'est pas parce qu'on met du vert sur son blason qu'on a le cœur écologique… Ce n'est pas toujours si simple de passer du rêve aux actes concrets!

Il m'arrive de penser que les grands changements passent précisément par des petits gestes répétés, qui accentuent et renforcent une conviction. Je me surveille donc avec une certaine sévérité, en essayant de modifier mes habitudes de vie de façon à ne pas entrer dans la danse stupide du gaspillage des ressources et de la pollution de mon milieu. →

Photo : Mario Bélanger

D'autre part, quand je réfléchis à ce problème en partant de ma foi chrétienne, je comprends que la lutte pour la sauvegarde de notre environnement implique autre chose que des solutions à court terme. Supposons que l'on trouve, par exemple, la solution aux pluies acides, la tentation serait grande de « tordre le bras » à la nature pour qu'elle serve à nouveau nos seuls intérêts économiques immédiats. Au fond, la question écologique porte sur nos valeurs les plus profondes : d'abord la vie, l'équilibre de vie, la justice.

Récemment, les Églises chrétiennes ont beaucoup réfléchi sur ce thème, en parlant de justice et paix avec la création entière. En recevant de Dieu la gérance de la création, l'humanité a oublié qu'elle était aussi une créature, et donc une réalité limitée.

Peut-être serait-il bon de méditer l'idée que nous appartenons, avec notre corps et notre intelligence, à la grande famille des créatures de Dieu, et que nous devons respecter le monde des choses et des animaux comme étant des cadeaux qui nous viennent de Dieu ? Peut-être que la charité, au sens d'un amour désintéressé pour l'autre, englobe aussi les biens donnés par Dieu pour qu'ils servent au bonheur de tous les humains ?

Parfois, je me demande si les chrétiens sont assez « verts ». Pas écolos à la mode, mais conscients, à cause de leur foi au Dieu Père Créateur et au Fils « par qui tout a été fait », des enjeux profonds des défis écologiques. Quand je relis les Évangiles, je constate l'extrême sensibilité de Jésus pour cet univers qui parle de la bonté de Dieu. Je pense aussi à François d'Assise qui avait compris que les oiseaux, les fleurs, l'eau, la lune et le soleil nous parlent le langage étonnant de l'amour et de la vie. En tout cas, je suis sûr que nous, les chrétiens, avons une réflexion originale à apporter pour stimuler une solide con-« vert »-sion… Et en passant, on entend parler de plus en plus de cimetières écologiques…

GBV AVOCATS

Place Iberville Trois
2960, boul. Laurier
Bureau 500
Québec (Québec)
G1V 4S1

Téléphone : **418 656-1313**
Télécopieur : **418 652-1844**

info@gbvavocats.com

- Litige civil et commercial
- Construction
- Faillite, insolvabilité et redressement d'entreprise
- Commercial et corporatif
- Environnement et développement durable
- Assurances
- Administratif
- Bancaire
- Relations de travail
- Droit des cimetières

REPRÉSENTATION DE L'ACCQ À LA

Commission de la Santé et des Services sociaux

par Richard Prenevost, Secrétaire de l'ACCQ

Les représentants de l'Association des cimetières chrétiens du Québec ont participé à l'étude du projet de loi 66 sur les activités funéraires, le jeudi 26 novembre 2015, à Québec. (Photo : Collection Assemblée nationale.) Sur la photo, on reconnaît : Daniel Cyr, Gino Cloutier, Monique Morin, Richard Prenevost, François Chapdelaine et Élise Briand.

1. Contexte

Les cimetières au Québec sont régis par certaines lois qui n'ont pas été révisées depuis plusieurs décennies et qui auraient avantage à être mises à jour. Mentionnons à titre d'exemple l'amendement à une loi au milieu des années 1980 qui a entraîné un vide juridique complet quant aux cendres humaines. Comme il n'y avait plus aucune loi à ce sujet, depuis 30 ans, tout était permis avec les cendres humaines… ce qui a résulté en de nombreuses situations déplorables.

2. Consultations du Ministère de la Santé et des Services sociaux

Étant conscient qu'une refonte de lois vétustes était nécessaire, dont l'ajout de nouveaux articles de loi pour encadrer la disposition finale de cendres humaines, le Ministère de la Santé et des Services sociaux analysait la situation, depuis 2008, en vue de mettre à jour les lois régissant les activités funéraires.

Dans ce cadre, à quelques reprises, le Ministère a consulté les entreprises funéraires et plusieurs cimetières membres de l'ACCQ afin de recevoir des recommandations. Lors de ces consultations, nous avons fait des représentations au Ministère en demandant entre autres :

- Que la future loi assure le respect de la dignité des personnes décédées;
- Que les mots « cendres humaines » et non simplement « cendres » apparaissent dans tous les textes de la loi;
- Que la loi exige le respect de l'intégralité du défunt et interdise la division de cendres humaines;
- Que la loi règlemente les columbariums, qui devraient se situer dans les cimetières plutôt que dans les entreprises funéraires.

3. Dépôt du projet de loi 66 sur les activités funéraires

Le 22 octobre 2015, le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a déposé le projet de loi 66 sur les activités funéraires. Ce projet de loi institue un nouveau régime juridique applicable aux activités funéraires afin d'assurer la protection de la santé publique et le respect de la dignité des personnes décédées.

Le projet de loi comporte des dispositions sur l'exposition de défunts, les cimetières, les columbariums et les mausolées ainsi que sur l'inhumation, l'exhumation et la crémation des défunts. Il comporte également des articles sur la disposition des cendres humaines et des défunts non réclamés.

4. Analyse du projet de loi 66 sur les activités funéraires

En analysant le projet de loi 66, nous constatons que le Ministère de la Santé et des Services sociaux a tenu compte de certaines des recommandations émises par l'ACCQ lors de consultations tenues au cours des dernières années puisque :

- Le tout premier paragraphe du texte de loi mentionne « Le respect de la dignité des personnes décédées »;
- Le mot « Cendres humaines » se retrouve dans tous les textes du projet de loi 66;
- La loi interdit dorénavant la division des cendres humaines;
- La loi exige que les maisons funéraires disposent dorénavant de lots de cimetière pour toutes les cendres humaines qu'elles détiennent, et la loi encadre la remise de cendres humaines aux familles.

Le premier ministre Philippe Couillard est venu saluer l'équipe.

Ainsi, pendant un mois, les membres du conseil d'administration de l'ACCQ ont analysé ce projet de loi en détail. En particulier, nous avons révisé les articles comprenant de nouvelles dispositions sur :

- Le champ d'application de la loi;
- Le permis d'entreprise funéraire;
- La thanatopraxie et la présentation des cadavres;
- La conservation et l'entreposage de cadavres et de cendres humaines;
- Les cimetières, columbariums et mausolées;
- Les inhumations et exhumations;
- La crémation;
- Les cendres humaines;
- Les amendes pour non-conformité.

De ces réflexions, l'ACCQ a produit un mémoire bien structuré interprétant chaque article de loi applicable aux cimetières, suivis de commentaires ou de recommandations relatifs à chaque article de loi pertinent.

Voici les principales recommandations apparaissant à ce Mémoire :

- L'ACCQ appuie fortement l'objectif du projet de loi d'instituer un nouveau régime juridique applicable aux activités funéraires afin d'assurer la protection de la santé publique et le respect de la dignité de la personne décédée.
- L'ACCQ a demandé que le législateur clarifie dans quelles circonstances un permis d'entreprise de services funéraires sera obligatoire, en particulier pour l'exposition temporaire d'un cercueil ou d'une urne de cendres à l'église ou dans une salle aménagée dans un cimetière.
- L'ACCQ a invité le législateur à prévoir des balises règlementaires suffisantes telles que, notamment, pour l'épaisseur de terre devant recouvrir les cadavres ainsi que les dates permises d'utilisation de charnier.
- L'ACCQ appuie fermement un nouvel article mentionnant qu'un mausolée ne peut être construit ailleurs que dans un cimetière;
- L'ACCQ appuie fermement un nouvel article de la loi exigeant qu'un exploitant d'un columbarium situé à l'extérieur d'un cimetière doit être concessionnaire à long terme d'au moins un lot dans un cimetière d'une superficie suffisante pour lui permettre d'inhumer les cendres humaines qu'il détient;
- L'ACCQ est d'accord avec la mention que nul ne peut disperser des cendres humaines à un endroit où elles pourraient constituer une nuisance ou d'une manière qui ne respecte pas la dignité de la personne décédée.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site web de l'ACCQ où vous retrouverez le texte complet du projet de loi 66 sur les activités funéraires ainsi que le texte complet du Mémoire de l'ACCQ présenté à la Commission de la santé et des services sociaux.

Le 26 novembre 2015, au salon rouge du Parlement, Mme **Monique Morin**, présidente de l'ACCQ, a présenté ce Mémoire à la Commission parlementaire où étaient présents le ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que de nombreux parlementaires. Elle était appuyée dans sa présentation par M. **Richard Prenevost**, du Repos Saint-François-d'Assise, M. **Gino Cloutier**, des Jardins commémoratifs Saint-Germain, Mme **Élise Briand**, du cimetière Mont-Royal, M. **Daniel Cyr**, du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, et M. **François Chapdeleine**, du cimetière Saint-Charles.

Le ministre ainsi que les parlementaires présents ont fait preuve d'écoute et ont soulevé certaines questions pertinentes qui ont été tour à tour répondues autant par la présidente que par les représentants de l'ACCQ qui l'accompagnaient. Vous pourrez visionner l'intégralité de cette présentation en visitant le site Internet de l'Assemblée nationale à **www.assnat.qc.ca**.

Nous sommes confiants que les démarches effectuées par l'ACCQ, à toutes les étapes de ce dossier, contribueront à l'adoption d'une loi encadrant mieux les entreprises funéraires et en assurant davantage de respect pour les personnes décédées.

En terminant, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la préparation du Mémoire et à la représentation de notre Association auprès des instances gouvernementales, et en particulier, Maître **Bryan O'Gallagher**, qui nous a accompagnés tout au long du processus et nous a fourni de précieux conseils.

En bref

Retracer sa famille

Après 35 ans de recherche, une dame de Roberval, **Christine Fortin**, a finalement réussi à trouver la vraie mère de sa mère… Et c'est grâce au **Registre des cimetières du Québec** (www.cimetieresduquebec.ca) qu'elle a réussi à identifier sa véritable grand-mère. La chroniqueuse **Mylène Moisan**, raconte cette histoire étonnante dans le journal Le Soleil du 24 janvier, dans un article intitulé ***Candide n'était pas une fille unique***. En fait, la mère de Mme Fortin, Candide, née en 1933, avait été une enfant adoptée. Et les renseignements sur sa mère naturelle étaient inconnus, sauf les dates de sa naissance (1900) et de sa mort (1980). C'est après une méticuleuse consultation du répertoire de photos de pierres tombales, sur Internet, que Mme Fortin a réussi à retracer sa grand-mère. Celle-ci était décédée, bien sûr, mais la découverte a permis de créer des liens avec la famille qu'elle avait. Candide avait deux frères et une sœur, un peu plus jeunes qu'elle. Elle les a rencontrés pour la première fois en novembre dernier.

Les chasseurs de cimetières

À Londres, un petit groupe de Britanniques, des jeunes pour la plupart, ont créé un Club cimetière. Leur passion ? Visiter et faire connaître les tombes, mausolées et autres lieux et monuments dédiés aux disparus et à leur mémoire. Le Club a ouvert un blogue pour présenter des photos et des commentaires (https://cemeteryclub.wordpress.com/). Pour l'un des fondateurs du groupe, **Sheldon Goodman**, les cimetières sont des endroits publics riches en histoire et de véritables oasis de verdure dans la jungle urbaine. Ce sont aussi des lieux qui permettent de se rapprocher des personnages et personnalités qui y reposent pour l'éternité. Un article a été consacré à ce club, à l'adresse suivante :
fr.canoe.ca/hommes/culture/archives/2015/12/20151210-114012.html

Embaumement

L'embaumement d'un défunt est-il nécessaire ? Selon Daniel Naud, thanatologue, « … le fait de voir de ses yeux la personne décédée s'impose comme le scénario idéal. Ainsi, l'image du défunt s'imprime dans la pensée et accélère le cheminement vers l'acceptation. Paradoxalement, ces instants pénibles et insurmontables s'avèrent essentiels. À l'opposé, sauter l'étape de la visite du corps et se priver de voir la dépouille peut apparaître comme plus facile au départ, mais avec des retombées plus douloureuses à moyen ou à plus long terme. De plus, sans le corps, sur quoi peut-on diriger sa peine, sa frustration, son désespoir ? »

Patrimoine funéraire volé... et retrouvé!

par Myriam Cloutier, directrice des Programmes du patrimoine du cimetière Mont-Royal

Il existe malheureusement des vautours qui rôdent dans les cimetières pour extirper ce qui pourrait avoir une certaine valeur de revente. Ces dernières années, certaines œuvres d'art volées dans les cimetières ont pu être retracées par la police. Un cas intéressant est survenu au Cimetière Mont-Royal.

Un historien qui visitait le Cimetière en 2005 a pris une photo du monument d'un sculpteur célèbre inhumé au Cimetière Mont-Royal. Ce monument avait alors, en plein centre, un magnifique médaillon de bronze.

Deux ans plus tard, ce même historien a visité le Cimetière à nouveau pour découvrir que le médaillon avait disparu. Après avoir vérifié auprès du personnel du Cimetière que celui-ci avait bel et bien été volé, il a communiqué avec la police pour rapporter le vol. Il leur a fait parvenir une simple lettre explicative et une photo du monument avec le médaillon. Les policiers ont conservé cette lettre dans leurs dossiers.

Sept ans plus tard, en 2014, un nouveau propriétaire, qui venait de prendre possession d'une petite terre agricole sur la rive-sud de Montréal, a fait une étrange découverte au bout de son terrain. Dans un marais gisaient quatre pièces de bronze : deux médaillons, un crucifix et le buste sculpté d'un homme d'une autre époque. Ce nouveau propriétaire a rapporté les pièces de bronze à la police locale, en l'occurrence la Sûreté du Québec.

Un policier de cette petite municipalité a transmis les informations au sergent enquêteur en œuvres d'art de la Sûreté du Québec. Ce dernier a pu identifier l'un des médaillons grâce à la photo envoyée par l'historien en 2007!

Le médaillon est finalement revenu au Cimetière Mont-Royal au début de l'année 2015 et il a été réinstallé sur le monument. Les trois autres pièces de bronze provenaient de trois autres cimetières et les policiers ont été en mesure de les retourner au bon endroit. Le buste était nul autre que celui d'un ancien premier ministre du Québec, **Adélard Godbout**, décédé en 1956 et dont le monument funéraire avait été inauguré en 1960.

La morale de cette histoire : prenez la peine de répertorier les œuvres d'art et les objets de valeur. Des photographies pourront aider à les retrouver, même des années plus tard!

Réflexion

Des études ont démontré que si une personne mange sainement, fait du sport, ne fume pas et ne boit pas d'alcool, elle va mourir quand même... C'est la vie!

Les timbres et les lieux funéraires

par Mario Bélanger

Curieusement, très peu de timbres canadiens portent sur les cimetières, les mausolées ou sur les monuments funéraires en tant que tels. Ce sont pourtant des lieux et des constructions qui ont une importance majeure dans le déroulement de la vie en société. Des lieux qui rappellent à la mémoire ceux et celles qui nous ont précédés, qui ont vécu et qui ont contribué de différentes façons à notre mieux-être actuel.

Ceux et celles qui collectionnent les timbres savent que, partout, dans tous les pays du monde, certaines thématiques

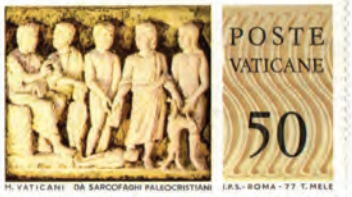

sont extrêmement populaires : les grandes personnalités historiques, les événements marquants et commémoratifs, la nature (les animaux et les plantes), les jeux olympiques et le sport en général, les arts (peinture, danses, costumes, instruments de musique), l'architecture, les développements technologiques, les moyens de transport, et bien sûr, la fête de Noël (pour les pays de tradition chrétienne).

Vous pouvez voir ici quelques-uns des rares timbres de différents pays affichant des lieux funéraires qui ont tracé un sillon dans l'histoire.

Ne serait-il pas original et pertinent de demander à Postes Canada de mettre sur le marché une série de timbres à propos de nos grands cimetières et de nos plus précieux monuments funéraires ?

ADMQ

Association des Détaillants de Monuments du Québec

DEPUIS 1983
Tél. : 819 549-2566
www.monumentsadmq.com

Les membres de l'A.D.M.Q. sont des spécialistes du granit possédant l'expertise pour créer des monuments funéraires ou commémoratifs, les installer ou les restaurer dans le plus grand respect de vos cimetières.

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à notre kiosque lors du prochain congrès qui aura lieu à Rimouski les 25, 26, 27 mai 2016.

Réflexions

« La vie n'est pas un problème à résoudre, mais un mystère à vivre. »

Gandhi, philosophe

La mort, « on ne peut pas en faire l'expérience, on peut seulement la contempler lorsqu'elle arrive aux autres, tout en éprouvant divers degrés de pitié et de crainte, sachant qu'un jour cela nous arrivera à nous. »

David Lodge, La vie en sourdine

LAC-MÉGANTIC ET L'ISLE-VERTE

Lendemains de tragédie

par Mario Bélanger

Quand une tragédie survient dans une municipalité, c'est toute la communauté qui est ébranlée. Lac-Mégantic, en Estrie, et L'Isle-Verte, dans le Bas-Saint-Laurent, ont justement connu des graves événements qui ont fait la manchette et qui ont bousculé la population à tout jamais... Comment les responsables des cimetières de ces deux communautés ont-ils vécu un tel drame ? Ont-ils été surchargés par le nombre de décès simultanés ? Quelles leçons en tirent-ils ?

À **Lac-Mégantic**, on se souvient que, le 6 juillet 2013, un train transportant du pétrole brut a explosé en pleine nuit au cœur de cette agglomération, causant 47 décès.

On retrouve dans cette ville deux maisons funéraires, trois columbariums et un seul cimetière. La population s'élève à 6000 habitants, sans compter les trois villages qui l'entourent.

Mme **Madeleine Roy**, en tant qu'agente de bureau pour la fabrique de la paroisse de Sainte-Agnès, est la responsable du cimetière. « L'une des activités les plus imposantes, explique-t-elle, ce fut la cérémonie religieuse commune, qui était ouverte à toutes les familles et à de nombreux dignitaires. Par la suite, il y a eu une série de funérailles privées, plus personnalisées, dans les semaines et les mois qui ont suivi. En fait, les inhumations se sont déroulées sur trois mois, jusqu'au début novembre. » En raison de l'explosion, il a fallu respecter un long processus concernant l'enquête policière et l'identification des corps.

« C'est important de signaler que parmi les 47 personnes décédées, seulement 14 ont été inhumées dans notre cimetière », poursuit Mme Roy. « Les autres défunts provenaient des paroisses environnantes ou étaient des visiteurs. Et parmi les 14 que nous avons inhumées, la plupart avait déjà un lot familial. Nous avons ouvert seulement deux lots nouveaux. Donc, nous n'avons pas eu de véritable surcharge de travail, même si cette catastrophe n'a pas été facile à vivre pour notre équipe. »

En souvenir de ce drame, un monument spécial a été érigé dans le cimetière, à la mémoire des disparus.

Du côté de L'Isle-Verte, un village de 1500 habitants, M. **Daniel Gauthier** est le président de la fabrique Saint-Jean-Baptiste. Rappelons les faits : un terrible incendie à la Résidence du Havre, une maison pour personnes âgées, a causé 32 décès, par une froide nuit d'hiver, le jeudi 23 janvier 2014.

Photo : Serge Lacroix

Monument de Lac-Mégantic

Dès le dimanche suivant, une messe a été organisée par le curé **Gilles Frigon**, père capucin. L'objectif était avant tout de rassembler les familles affectées; l'église a été facilement remplie. Le samedi qui a suivi, une importante messe officielle a été organisée, en présence des représentants politiques et des journalistes. Pour l'organisation de cette cérémonie d'envergure, le village a apprécié la collaboration de Mme **Sandra Dion**, aux communications publiques, et de l'abbé **René Roy**, pour le volet religieux.

« Parmi les 32 personnes décédées, explique M. Gauthier, il y en avait 18 de l'Isle-Verte même. Les autres étaient originaires des municipalités environnantes. Pour les enterrements, nous avons donc établi les liens avec les responsables des autres cimetières. En ce qui nous concerne, à L'Isle-Verte, dans les semaines qui ont suivi le drame, les familles ont en grande majorité demandé une inhumation de leur défunt aussitôt que les funérailles religieuses étaient terminées. En raison de la saison hivernale, nous avions aussi l'option de déposer les corps dans le charnier, mais les familles ont préféré payer les frais supplémentaires pour un enterrement. »

Le 23 janvier 2015, une cérémonie générale d'anniversaire s'est déroulée à l'église et au cimetière. « Durant toute l'année, dans l'église, une grande affiche a présenté les photos des personnes décédées dans l'incendie. À cette occasion, nous avons remis aux familles les photos de leurs disparus, ce qui a été apprécié. »

Enfin, le 29 juin dernier, après une autre célébration à l'église, les gens se sont dirigés au cimetière pour le dévoilement d'un mémorial réalisé par l'entreprise rimouskoise

Monuments BM. C'était alors l'occasion d'inhumer les restes humains non identifiés, étant donné que le coroner avait terminé son enquête en mai.

« Disons qu'il y a eu plusieurs corvées et beaucoup de va-et-vient dans notre cimetière en raison de cette catastrophe, conclut M. Gauthier. Mais je pense que dans l'ensemble, ça s'est bien déroulé. »

M. Gauthier faire remarquer que la plupart des pierre tombales du cimetière de l'Isle-Verte sont recensées sur le site suivant : http://canadianheadstones.com/qc/cemeteries.php

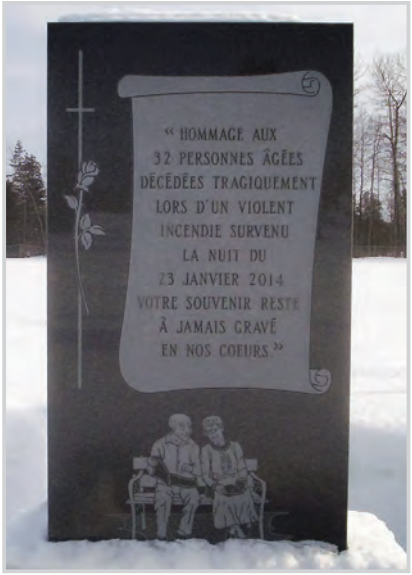

Monument de L'Isle-Verte

Trait d'union

Association des cimetières chrétiens du Québec

est une publication périodique de l'Association des Cimetières chrétiens du Québec
www.accquebec.com

Toute **correspondance** ou **abonnement** doit être adressé au secrétariat de l'ACCQ :

Mme Nathalie Champagne,
152, du Mont-Marie, Lévis QC G6V 8X1

Téléphone: 1 855 235-5553
info@accquebec.com
Télécopieur : 418-833-4369

COORDINATION
Nathalie Champagne, Secrétariat ACCQ

Rédaction : Mario Bélanger
Conception graphique : Nathalie Caron
Chargé de projet : Martin L'Hébreux

Offrez-vous un abonnement au bulletin **Trait d'union**
1 an (2 numéros) : 20 $ (taxes incluses)

Tél. : 1 855 235-5553
info@accquebec.com

Trait d'union

Le bulletin Trait d'union est publié 2 fois par année
Réservez votre espace publicitaire dans le prochain bulletin — Automne 2016

Carte d'affaires 3,635" x 2"	185 $	Demi-page horizontale 7,5" x 4"	475 $	Pleine page intérieure 7,5" x 9,5"	865 $
Bandeau 7,5" x 2"	290 $	Demi-page verticale 3,6" x 9,5"	475 $	Pleine page intérieure dos 7,5" x 9,5"	950 $
Quart de page 3,6" x 4,625"	290 $			Pleine page arrière 7,5" x 9,5"	995 $

Contactez Nathalie Champagne, au 1 855 235-5553
info@accquebec.com

CMC
PYROX

ÉRIGER POUR DURER …

AFIN DE PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE

Au-delà de la conception et de la réalisation de vos projets, chacune de nos constructions est une oeuvre commémorative durable qui vous permet de maximiser votre potentiel de revenus.

Nous maîtrisons l'art de bâtir des mausolées et des columbariums de qualité ce qui vous assure un service exceptionnel, le respect des échéanciers et un contrôle transparent des coûts.

Conscients de l'importance de la pérennité d'un lieu de mémoire, nous érigeons des projets distinctifs tout en innovant pour mieux construire.

CHEF DE FILE EN AMÉRIQUE DU NORD

+ MAUSOLÉE
+ MAUSOLÉE FAMILIAL
+ COLUMBARIUM INTÉRIEUR
+ COLUMBARIUM EXTÉRIEUR
+ ACCESSOIRES DE BRONZE
+ ÉQUIPEMENT DE CRÉMATION

Les Constructions de Mausolées Carrier inc. • 1.800.663.7954 • info@cmc-carrier.com • www.cmc-carrier.com